



COMPTE RENDU DES DECISIONS ET DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a :

✓ **Pris une délibération, à l'unanimité des membres présents, soit 16 voix « pour », décidant :**

1. De procéder à l'acquisition de biens meubles en vue de finaliser l'aménagement de la « Maison de la douane ».
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 60'000.- destiné à ces acquisitions.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de de CHF 60'000.- au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation des biens estimée à 2019.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 60'000.- afin de permettre l'acquisition de ces biens meubles.

✓ **Adopté, par 14 voix « pour », 0 voix « contre » et 2 abstentions, la résolution suivante :**

1. Prend connaissance de la mise à jour du schéma directeur du réseau sur rail.
2. Regrette profondément de constater que la modification du schéma directeur du réseau sur rail ne prévoit pas une extension du réseau RER (barreau sud) permettant d'absorber l'important trafic de transit et transfrontalier existant dans la région du sud du canton. Or cette zone du canton ne bénéficie pas d'un moyen de transport collectif de grande capacité, performant, rapide et attractif, alors qu'elle va encore fortement se développer au cours des prochaines années.

SEULE LA VERSION INTEGRALE DU PROCES-VERBAL FAIT FOI